

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU SYNDICAT DES PROFESSEUR-E-S DU COLLÈGE FRANÇOIS-XAVIER-GARNEAU
TENUE LE JEUDI 3 MAI 2018, À 12 H, AU LOCAL B-3307**

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Carl Grimard
et APPUYÉ par Nancy Drolet

d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 26 avril 2018;
3. Information;
4. Stationnement : Consultation sur les changements aux zones et à la tarification;
5. Mode de fonctionnement de l'assemblée des coordonnatrices et coordonnateurs des départements d'enseignement et des responsables de programme (CD/RP);
6. Clôture de la séance.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 AVRIL 2018

Il est PROPOSÉ par Julie Marcotte
et APPUYÉ par Carl Grimard

que l'Assemblée générale du SPCFXG approuve le procès-verbal de l'assemblée générale du 26 avril 2018.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. INFORMATION

➤ **L'assemblée générale annuelle**

François Chassé, président, présente le point. Il annonce que l'AGA aura lieu le mardi 29 mai prochain, à l'Agora.

➤ **Atelier sur le Cadre de fonctionnement des comités de programme**

Gabriel Bouchard, vice-président à la pédagogie, présente le point. Il informe l'Assemblée qu'un atelier portant sur le Cadre de fonctionnement des comités de programme sera animé par Gabriel Bouchard et Jean-Yves Tremblay, lors de la journée pédagogique du 31 mai prochain.

4. STATIONNEMENT : CONSULTATION SUR LES CHANGEMENTS AUX ZONES ET À LA TARIFICATION

Éric Kirouac, vice-président aux relations du travail, présente le point.

PROPOSITION 1

CONSIDÉRANT les changements annoncés aux zones de stationnement et à la tarification présentés le 20 avril dernier en point d'information lors du Comité des relations du travail (CRT);

CONSIDÉRANT l'article 10-1.12 de la convention collective, qui stipule que « le Collège convient de consulter le CRT sur toute question relative au stationnement, dans la mesure où les conditions de travail des enseignantes et enseignants en sont affectées »;

CONSIDÉRANT qu'une consultation véritable suppose que l'instance consultée dispose des informations pertinentes et des délais suffisants pour formuler un avis et que l'instance qui consulte soit ouverte à tenir compte de l'avis recueilli;

CONSIDÉRANT que le Collège refuse que les documents présentés en CRT le 20 avril dernier soient diffusés autrement qu'en étant projetés sur un écran dans le cadre d'une assemblée générale;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, il est toujours prévu que les changements annoncés soient entérinés par le Comité exécutif le 7 mai prochain, et ce, malgré la demande de report formulée le 26 avril dernier par l'Assemblée générale du SPCFXG;

CONSIDÉRANT que, le 20 avril dernier, en CRT, le Collège indiquait que, compte tenu des délais, les suggestions ou propositions de la partie syndicale ne pourraient être considérées,

Il est **PROPOSÉ** par Guillaume Vachon-Beaudoin
et **APPUYÉ** par Guy-Antoine Dorval

que l'Assemblée générale du SPCFXG dénonce l'absence de volonté démontrée par le Collège de mettre en place les conditions d'une véritable consultation du milieu au sujet des changements envisagés aux zones de stationnement et à la tarification et annonce son intention de faire grief advenant que le Collège poursuive dans la même voie.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PROPOSITION 2

CONSIDÉRANT les changements annoncés aux zones de stationnement et à la tarification présentés le 20 avril dernier en Comité des relations du travail;

CONSIDÉRANT qu'il y a à peine 3 ans, les tarifs de stationnement ont été augmentés de 30 %, mais avec l'engagement que, pour les années à venir, les hausses correspondraient à la variation de l'Indice des prix à la consommation (IPC);

CONSIDÉRANT que les changements envisagés ne tiennent pas compte des conditions de travail particulières des enseignantes et enseignants non permanents,

Il est **PROPOSÉ** par Julie Marcotte
et **APPUYÉ** par Nancy Drolet

que l'Assemblée générale du SPCFXG demande au Collège :

- 1) Que l'augmentation de la tarification de la ou des zones qui correspondront aux actuelles zones 2 et 7 se limite à un taux inférieur ou égal à la variation de l'IPC;
- 2) Que des modalités de tarification spécifiques soient proposées pour tenir compte des conditions de travail particulières des enseignantes et enseignants non permanents (embauche tardive, charge à temps partiel, etc.).

PROPOSITION DE SCISSION

Il est **PROPOSÉ** par Nancy Drolet
et **APPUYÉ** par Julie Martineau

que la proposition soit scindée.

LA PROPOSITION DE SCISSION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

IL EST PROPOSÉ que l'augmentation de la tarification de la ou des zones qui correspondront aux actuelles zones 2 et 7 se limite à un taux inférieur ou égal à la variation de l'IPC.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

IL EST PROPOSÉ que des modalités de tarification spécifiques soient proposées pour tenir compte des conditions de travail particulières des enseignantes et enseignants non permanents (embauche tardive, charge à temps partiel, etc.).

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

PROPOSITION 3

CONSIDÉRANT que la fusion de plusieurs zones en une nouvelle grande zone 2 entraînerait des irritants majeurs, à savoir :

- une possible survente ou pénurie de vignettes en zone 2;
- une possible difficulté de trouver une case libre avant un cours et un risque de créer une ambiance de stationnement de centre d'achat entraînant une perte de sécurité pour les piétons et davantage d'émissions de GES,

Il est **PROPOSÉ** par Vicki Plourde
et **APPUYÉ** par Guillaume Vachon-Beaudoin

que le Cégep réévalue l'idée de fusionner plusieurs zones en une nouvelle grande zone 2 et propose des mesures d'atténuation pour les irritants susmentionnés.

PROPOSITION DE DÉPÔT

Il est **PROPOSÉ** par Carl Grimard
et **APPUYÉ** par Jean-Francis Matteau

que la proposition soit déposée.

LA PROPOSITION DE DÉPÔT EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

5. MODE DE FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLÉE DES COORDONNATRICES ET COORDONNATEURS DES DÉPARTEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET DES RESPONSABLES DE PROGRAMME (CD/RP)

Gabriel Bouchard, vice-président à la pédagogie, présente le point.

CONSIDÉRANT que la directrice des études a annoncé qu'elle comptait désormais assumer l'animation des réunions des CD et RP;

CONSIDÉRANT que ce changement est une occasion propice pour mener une réflexion quant au rôle de cette instance et quant aux pratiques locales qui l'entourent,

Il est **PROPOSÉ** par Maryse Arseneau
et **APPUYÉ** par Nathalie Morency

que l'Assemblée générale du SPCFXG adresse à la Direction des études les rappels, recommandations et avis suivants :

- On ne peut attribuer à l'Assemblée des CD-RP les pouvoirs qui sont dévolus aux autres instances qui représentent les professeur-e-s au sein du Collège, c'est-à-dire le Syndicat des

professeur-e-s, la Commission des études, le Comité des relations du travail, les départements et les comités de programme.

- L'Assemblée des CD-RP peut à l'occasion formuler, dans le respect des prérogatives des instances susmentionnées, des avis dont le Collège doit tenir compte. C'est le cas, notamment, lors de consultations menées par le Collège. Dans ce cas, on s'attend à ce que la Direction donne aux responsables de programme, de même qu'aux coordinations départementales, les moyens de consulter les membres de leur équipe respective avant de donner un avis : envoi des documents afférents à l'avance, délais de consultation, etc.
- L'organisation et l'animation des réunions des CD et RP, pour être pleinement efficaces, doivent tenir compte des enjeux spécifiques reliés aux départements, d'une part, et aux comités de programme, d'autre part. Les distinctions entre les rôles de ces deux instances sont établies par la convention collective, en plus d'avoir été précisées localement, pour certains aspects, par le *Cadre de fonctionnement des comités de programme*. Ces distinctions doivent mener au développement de pratiques efficaces et respectueuses du temps des professeur-e-s : projets d'ordre du jour bien conçus, réunions spécifiques pour les responsables de programme ou pour les coordinations départementales, etc.

AMENDEMENT

Il est PROPOSÉ par Vicki Plourde
et APPUYÉ par Marc-Antoine Nadeau

d'ajouter, à la fin du troisième tiret dans l'énumération, ce qui suit : « nature des informations transmises ».

L'AMENDEMENT EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

VOTE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE AMENDÉE

IL EST PROPOSÉ que l'Assemblée générale du SPCFXG adresse à la Direction des études les rappels, recommandations et avis suivants :

- On ne peut attribuer à l'Assemblée des CD-RP les pouvoirs qui sont dévolus aux autres instances qui représentent les professeur-e-s au sein du Collège, c'est-à-dire le Syndicat des professeur-e-s, la Commission des études, le Comité des relations du travail, les départements et les comités de programme.
- L'Assemblée des CD-RP peut à l'occasion formuler, dans le respect des prérogatives des instances susmentionnées, des avis dont le Collège doit tenir compte. C'est le cas, notamment, lors de consultations menées par le Collège. Dans ce cas, on s'attend à ce que la Direction donne aux responsables de programme, de même qu'aux coordinations départementales, les moyens de consulter les membres de leur équipe respective avant de donner un avis : envoi des documents afférents à l'avance, délais de consultation, etc.

- L'organisation et l'animation des réunions des CD et RP, pour être pleinement efficaces, doivent tenir compte des enjeux spécifiques reliés aux départements, d'une part, et aux comités de programme, d'autre part. Les distinctions entre les rôles de ces deux instances sont établies par la convention collective, en plus d'avoir été précisées localement, pour certains aspects, par le *Cadre de fonctionnement des comités de programme*. Ces distinctions doivent mener au développement de pratiques efficaces et respectueuses du temps des professeur-e-s : projets d'ordre du jour bien conçus, réunions spécifiques pour les responsables de programme ou pour les coordinations départementales, nature des informations transmises, etc.

LA PROPOSITION PRINCIPALE AMENDÉE EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Karine Dion
et APPUYÉ par Guy-Antoine Dorval

que la séance soit levée.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

La séance est levée à 13 h 40.



Hélène Nazon
Vice-présidente à l'information,
en remplacement de Danielle Lambert
Secrétaire-trésorière



François Chassé
Président